

DES JEPS

Diplôme d'Etat Supérieur de la jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport

NIVEAU II

Créé par le décret 2006-1419 du 20 novembre 2006

Diplôme de la filière animation professionnelle habilité par le ministère Jeunesse et Sports

Spécialité « Animation socio-éducative ou culturelle »
Mention « Direction de structure et de projet »

Le Diplôme d'Etat Supérieur de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport –DES JEPS– bénéficie d'une classification officielle de niveau II. Préparant à exercer l'ensemble des fonctions de direction (financières, techniques, gestion des personnes, communication), il comble depuis 2008 une lacune de la filière jeunesse et sports qui ne possédait pas de diplôme de direction.

La spécialité « **animation socio-éducative ou culturelle** » du DES JEPS est organisée en mentions. Celles-ci sont définies par arrêté. Le Collège Coopératif en Bretagne se réfère à la mention « **Direction de structure et de projet** ». Cette mention complète les compétences attestées par le diplôme, en précisant notamment que le titulaire de cette mention est compétent pour :

- ▶ fédérer les différents partenaires dans la conception d'un projet de développement en lien avec les valeurs de l'éducation populaire,
- ▶ concevoir des démarches participatives et d'éducation populaire,
- ▶ accompagner les instances élues dans la formalisation de projets de développement,
- ▶ analyser les enjeux des territoires pour y inscrire l'action de la structure,
- ▶ concevoir les axes de formation des acteurs de la structure ou du projet de développement,
- ▶ organiser des actions de formation de formateurs, dans le cadre des réseaux professionnels de l'organisation.

Positionnement du diplôme

A ce stade, il apparaît que ce professionnel doit **travailler à l'analyse des contextes de son environnement, dans une visée politique, sociale et économique.**

Ce travail est à comprendre du côté de la posture des professionnels de ces réseaux militants, inscrits dans un système de valeur Jeunesse Education Populaire. Cette perspective nous permet d'orienter le cadre de ce diplôme vers des compétences et des activités qui participent de cette formation des militants.

Dans le cadre des Unités Capitalisables (UC) de spécialité, dispensées dans une logique d'alternance, les compétences stratégiques (UC1), managériales ou financières (UC2) doivent être mises au service d'une analyse politique (analyser et réinventer l'éducation populaire) donc de renforcer des compétences analytiques et méthodologiques dans les domaines de la production des connaissances, de la conception et de la conduite de la direction de projet (UC3), adapté et critique par rapport au cadre d'intervention (UC4). **C'est une capacité créatrice que nous souhaitons ainsi traduire transversalement à ces contenus.**

Principales caractéristiques de la formation

La formation est dispensée dans une logique d'alternance, ce qui suppose une exigence : le lieu de stage ou d'exercice doit permettre pour chaque stagiaire le pilotage d'un projet de développement ou de direction.

Le Collège Coopératif s'inscrit résolument dans une préparation par la voie de la formation continue. Pour les étudiants de formation initiale, la durée minimum de la formation est de 1200 heures dont au moins 700 heures en centre de formation.

Le diplôme est constitué de quatre unités capitalisables (UC) :

- ▶ Deux unités dites transversales quelle que soit la spécialité :
 - UC1 : Etre capable (EC) de construire la stratégie d'une organisation du secteur.
 - UC2 : EC de gérer les ressources humaines et financières de l'organisation du secteur
- ▶ Une unité capitalisable pour la spécialité « animation socio-éducative ou culturelle » :
 - UC3 : EC de diriger un projet de développement
- ▶ Une unité capitalisable dite de mention :
 - UC4 : EC d'organiser la sécurité dans le champ d'activité.

Modèle pédagogique du CCB

Les Collège Coopératifs se réfèrent aux courants exprimés dans les pédagogies actives, les éducations et universités populaires et les universités ouvertes. Ils sont nés dans la mouvance de l'Ecole Pratique des Hautes Etudes, dans la tradition de la formation par la recherche.

Ils pratiquent une éducation par la recherche-action qui est une incitation à l'autoformation accompagnée dans laquelle l'apprenant explore et construit des savoirs dans le cadre de son projet individuel relié aux projets collectifs auxquels il collabore.

L'organisation de la formation s'appuie sur un parcours d'apprentissage permettant l'appropriation progressive de connaissances et d'outils méthodologiques et leur valorisation dans des productions successives qui jalonnent le parcours du candidat.

- ▶ La première étape est celle de l'analyse et d'un positionnement de direction d'une organisation d'Education Populaire, de la distanciation par rapport à la pratique professionnelle pour construire une capacité d'expertise et réunir les éléments nécessaires à la démarche de direction d'une organisation ou d'un projet.
- ▶ La deuxième étape est celle de la capitalisation de ces connaissances et capacités d'analyse à travers une production à dimension professionnelle.
- ▶ La troisième étape est celle de la transformation de cette capacité en compétence au service d'un projet ou d'une organisation d'Education Populaire dans une visée de mise en acte, de transformation et de proposition alternatives en cohérence avec les valeurs.

Programme

DF1. Direction d'une organisation

UF 1.1 Outils conceptuels d'analyse

UF 1.2 Démarches et recherche en éducation populaire

UF 1.3 Analyse prospective

DF2. Pilotage d'un projet d'éducation populaire

UF 2.1 Diagnostic et positionnement

UF 2.2 Gestion et dynamique des ressources humaines

UF 2.3 Gestion financière

UF 2.4 Piloter des démarches évaluatives

UF 2.5 Recherche action (collective à la demande d'une organisation)

DF3. Direction et stratégie

UF 3.1 Approche stratégique et prospective du projet

UF 3.2 Fédérer les différents partenaires

UF 3.3 Accompagner les instances

UF 3.4 Information communication

UF 3.5 Réglementation, usages et analyses

Certification

Les épreuves de certification de chacune des UC du DES JEPS sont de formes variables selon les projets de formation. Néanmoins, elles doivent comporter au minimum :

- ▶ Une évaluation des compétences dans une ou plusieurs situations d'activités (c'est-à-dire en situation réelle d'animation sur le terrain) pour les unités capitalisables UC3 et UC4.
- ▶ La production d'un document écrit personnel retraçant une expérience de pilotage d'un projet de développement et de direction d'une organisation. Document soutenu devant une commission du jury pour les UC1 et UC2.

Conditions d'accès

Les exigences préalables requises pour accéder à la formation, prévues à l'article 10 du décret n°2006-1419 du 20 novembre 2006 susvisé, sont les suivantes :

- ▶ soit être titulaire du diplôme d'Etat relatif aux fonctions d'animation (DEFA) ou de diplômes reconnus équivalents,
- ▶ soit être titulaire du diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « animation socio-éducative ou culturelle » (DEJEPS),
- ▶ soit être titulaire d'un diplôme de niveau III dans le champ de l'animation enregistré au Répertoire national des certifications professionnelles –RNCP–,
- ▶ soit être titulaire d'un diplôme de niveau II enregistré au Répertoire national des certifications professionnelles –RNCP–,
- ▶ soit justifier de 36 mois d'activités professionnelles ou bénévoles, correspondant à 2400 heures minimum.
- ▶ L'attestation du PSC1 –Prévention et Secours Civiques de niveau 1– (ex. AFPS) est requise pour pouvoir s'inscrire aux épreuves du diplôme.

La formation est précédée d'un positionnement qui permet la définition d'un parcours individualisé de formation. Ainsi, selon l'expérience acquise et attestée, certains candidats peuvent être dispensés de suivre une partie de la formation et peuvent se présenter directement aux épreuves de certification.

Le diplôme est accessible par voie de VAE.

Equipe pédagogique

- ▶ Anne-Claire DEVOGE, directrice du Collège Coopératif en Bretagne
- ▶ Paul ONDONGO, responsable de formation au Collège Coopératif en Bretagne
- ▶ Des professionnels et militants des réseaux d'Education Populaire viennent compléter l'équipe des intervenants (professionnels et universitaires) du Collège Coopératif en Bretagne.

Coût de la formation

4335 euros par an, soit 8670 euros pour l'ensemble de la formation, non compris les frais d'inscription à l'établissement Collège Coopératif en Bretagne (environ 280 euros par an).

Le positionnement fait l'objet d'une facturation indépendante de 255 €.

Durée de la formation

La formation en alternance dure 24 mois, à raison d'une semaine par mois (excepté la période d'été).

Renseignements et inscriptions



Collège Coopératif en Bretagne

Campus La Harpe Rennes 2 - Avenue Charles Tillon - CS 24414 - 35044 RENNES cedex

Tél. 02 99 14 14 41 - ccb@uhb.fr - <http://www.ccb-formation.fr>

Cette formation se déroule en partenariat avec les associations, mouvement et fédérations d'éducation populaire suivantes :

